



# Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne

## LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE REDACTEUR TERRITORIAL SECRETAIRE GENERAL DE MAIRIE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DEROGATOIRE

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la MARNE,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L523-1 et L523-5,
- Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie,
- Vu les propositions des autorités territoriales,

### DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : La liste d'aptitude au titre de la promotion interne (année 2026) est fixée ainsi qu'il suit :

- > Madame BIEZ Laurence, née le 28/05/1976
- > Madame ELHAOUEL Sandra, née le 04/09/1972
- > Madame LEMAIRE Camille, née le 04/11/1989
- > Madame MONTALI Katia, née le 01/10/1964
- > Madame NOEL WATIER Marianne, née le 09/05/1987
- > Madame THEVIN Béatrice, née le 04/03/1968

Article 2 : La date d'effet de cette liste est fixée au **4 juin 2026**.

Article 3 : Tout agent inscrit sur la liste d'aptitude et non nommé au terme d'un délai de deux ans peut faire l'objet d'une réinscription sur cette liste à deux reprises sous réserve de faire connaître, un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

Article 4 : Le Président du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

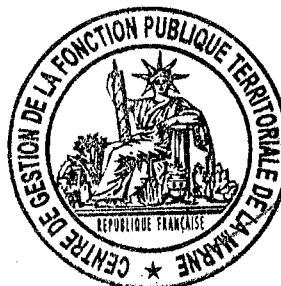
- transmis à Monsieur le Préfet de la Marne,
- affiché au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne,
- notifié aux intéressés,
- transmis à tous les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 4 juin 2026

*Le Président,*

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Le Président,  
Patrice VALENTIN



Transmis au Représentant de l'Etat le : 4 juin 2026  
Affiché au Centre de Gestion le : 4 juin 2026